

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 27 Décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 27 Décembre 2022, affichée le 21 Décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **Mardi 27 Décembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claire ADAM, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine DELSERT-BROQUET, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHÉVILLE, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT,

Absents ayant donné procuration Monsieur Romain ARNAUD à Madame Emeline DE BRUIN, Monsieur Pierre BAILLY à Monsieur Roland BROQUET, Monsieur Reynald CARLOT à Madame Sylvie VELUT, Monsieur Florent GAUROIS à Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Claude LAPIERRE à Monsieur Pierre Marchal, Madame Edith L'HOSTE à Madame Claire ADAM, Monsieur Alain NOUGARET à Madame Maggy CARON, Madame Agnès RAGOT à Madame Sabrina GUYON, Monsieur Pascal RANC à Madame Vanessa CHEVALLIER, Monsieur Bernard SADY à Madame Christie DEZERT,

Absents : Madame Anne-Lise DURAND, Monsieur Julien GOFFART,

Secrétaire de séance : Madame Sabrina GUYON.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	17
Représentés :	10
Votants :	27

Délibération n°

2022_D_169

Objet de la délibération Campagne Recensement 2023 – Rémunération des agents recenseurs

Monsieur Le Maire :

↳ Considérant la délibération n°2022_D_158 relative au recensement de la population 2023 recrutement de neuf agents vacataires

↳ Fait savoir que dans le cadre de la campagne du recensement 2023, celui-ci se déroulera sur le même mode de comptage que précédemment, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet. 9 agents recenseurs seront recrutés par la commune pour réaliser cette enquête. Ils seront placés sous l'autorité du coordonnateur communal et du superviseur de l'INSEE. Le découpage de la commune fait apparaître 9 secteurs (AIX EN OTHE : 6, PALIS : 2, VILLEMAUR : 1).

↳ Propose que la rémunération des agents recenseurs proposée est la suivante :

- 2.00€ le bulletin individuel,
- 1.50€ la feuille de logement,
- 40.00€ la journée de formation,
- Prise en charge des frais de déplacement des agents recenseurs en charge de la collecte dans les hameaux selon le barème en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022_D_158 relative au recensement de la population 2023 recrutement de neuf agents vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** les modalités de rémunération énoncées ci-dessus des agents recenseurs.
- ▶ **INSCRIT** au budget correspondant les crédits nécessaires,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

